

**1 / Nom et adresse postale de l'école, du centre de loisirs ou centre socioculturel porteur du projet.**

Téléphone :

Adresse e-mail :

Niveau et effectif de la classe – ou âge :

Nom de l'enseignant ou de l'animateur concerné :

Téléphone :

Adresse e-mail de l'enseignant ou de l'animateur :

**2 / Axe du projet d'école concerné et objectifs pédagogiques recherchés  
Lien avec les projets du centre de loisirs / centre socioculturel**

**3 / Description du parcours proposé**

**4 / Présentation de l'artiste et/ou de la structure**

## 5/ Note d'intention artistique pour le jeune public

## 6 / Place de cette action dans le p[art]cours de l'enfant (pour les écoles)

## 7/ Etapes principales

## 8/ Les partenaires et leurs rôles

## 9/ budget prévisionnel

<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
INTERVENTION ARTISTIQUE	VILLE DE LA ROCHELLE
MATÉRIEL	PARTENAIRES 1
AUTRE...	PARTENAIRES 2
TOTAL	TOTAL

Le montant maximum attribué par la Ville de La Rochelle est de 1100 € TTC, soit 15h d'intervention à 55€TTC de l'heure + 5h de préparation rémunérée pour l'artiste.  
Veillez à ce que ce budget soit équilibré et TTC.

Le fonds d'aide au projet ne peut être cumulé avec un parcours développé par la Ville de La Rochelle.  
Une commission composée de représentants de la Ville de La Rochelle et de la DSDEN 17 ou de la DDCS 17 départagera, si nécessaire, les candidatures à partir de ces données.

### Ces documents sont à adresser à :

Mairie de La Rochelle  
Direction de la Culture et du Patrimoine  
Service de l'action culturelle  
À l'attention de Catherine Levron et Doria Ardiet  
Hôtel de ville  
BP 1541  
17086 LA ROCHELLE CEDEX 02

Ou par messagerie à  
[parcours.culture@ville-larochelle.fr](mailto:parcours.culture@ville-larochelle.fr)

**Ils doivent parvenir avant le 20 septembre 2019 pour les structures du hors temps scolaire et le 4 octobre 2019 pour les structures scolaires, délai impératif.**